

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2025 – 2027

Table des matières

1. Int	troduction	3
1.1.	Définition de l'accessibilité numérique	3
2. Po	olitique d'accessibilité	4
1.2.	Engagement de l'organisation en matière d'accessibilité numérique	4
1.3.	Objectifs à long terme et stratégie globale	4
3. La	gouvernance de l'accessibilité numérique	5
1.4.	Description des ressources allouées à l'accessibilité numérique	6
1.5.	Équipe dédiée	6
4. Or	ganisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	7
1.6.	Programmes de formation pour les collaborateurs	7
1.7.	Recours à des compétences externes	8
1.8.	Prise en compte de l'accessibilité dans les projets	8
5. Pé	rimètre technique plans annuels	9
1.9.	Recensement	9
1.10.	. Plans annuels	10

1. Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

1.1. Définition de l'accessibilité numérique

Le handicap est défini comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (article L. 114 du code de l'action sociale et des familles).

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- Perceptibles: par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée);
- Utilisables: par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie;
- **Compréhensibles**: par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- **Robustes**: par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

L'accessibilité numérique pour les clients, salariés et partenaires en situation de handicap, constitue un pilier de l'engagement RSE du Groupe EDF pour une transformation numérique responsable et inclusive.

Il se traduit concrètement par la mise œuvre d'une politique en matière d'Accessibilité Numérique au périmètre d'EDF SA et par la publication du présent schéma pluriannuel d'Accessibilité Numérique. Le schéma pluriannuel est actualisé lorsque nécessaire et les plans d'actions annuels associés sont élaborés et mis à disposition sur le site institutionnel d'EDF (www.edf.fr).

2. Politique d'accessibilité

1.2. Engagement de l'organisation en matière d'accessibilité numérique.

La déclinaison de la raison d'être du Groupe en 16 engagements RSE forme désormais la structure des exigences de la politique RSE. L'amélioration de l'accessibilité numérique est au service de deux de ces engagements, à savoir « **égalité**, **diversité** et **inclusion** » et « **numérique responsable** ».

La démarche Numérique Responsable d'EDF, conformément aux engagements pris lors de la signature le 8 octobre 2020 de la charte du Numérique Responsable, intègre l'accessibilité numérique au travers de son ambition : « une transformation Numérique Responsable, à la fois bas carbone, sobre en énergie, inclusive, éthique et à haute valeur ajoutée environnementale pour ses salariés et ses clients. ».

L'accord Handicap 2019-2022 d'EDF SA pour l'égalité des Droits et des Chances et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap poursuit les démarches engagées sur 4 axes : la formation-sensibilisation, l'accessibilité aux ressources de formation numériques, l'accessibilité des applications métiers, l'inclusion de clauses d'accessibilité dans le cahier des charges des nouvelles applications ainsi que dans les grilles de notation technique des offres.

1.3. Objectifs à long terme et stratégie globale

Dans le but de mettre en œuvre ces engagements une attention particulière est portée sur les domaines suivants :

• Les services numériques externes (sites web, portails, applications, ...) destinés aux clients et partenaires du Groupe :

La réalisation d'actions d'amélioration de l'accessibilité numérique, prioritairement sur les services numériques à forte audience (sites web grand public) dans le cadre de la phase de construction ou de refonte de ces services est indispensable. Les services de communication au public en ligne sont progressivement mis en conformité avec le RGAA, en traitant prioritairement les fonctions les plus bloquantes du point de vue des utilisateurs, avec notamment la publication des déclarations d'accessibilité et des dispositifs d'assistance et de contact, ainsi qu'un lien vers le Schéma Pluriannuel.

La trajectoire de mise en œuvre opérationnelle de cette politique d'accessibilité est définie et pilotée par chaque direction d'EDF SA concernée en privilégiant les phases de construction ou de refonte des services.

• L'environnement de travail des agents EDF en situation de handicap qui ont besoin d'une adaptation Informatique et Télécom (poste de travail, smartphone, logiciels, matériels et solution adaptés) :

L'offre interne de service Handicap IT permet de mettre à la disposition des salariés d'EDF SA en situation de handicap et qui ont besoin d'une adaptation IT, des solutions adaptées. Ces solutions leur permettent de comprendre et d'interagir avec les contenus et services numériques accessibles. L'offre est maintenue à l'état de l'art en fonction des évolutions du marché. Une formation dédiée est proposée pour l'utilisation de ces dispositifs.

• Les services applicatifs internes, développés ou achetés :

À minima, toutes les applications considérées "indispensables pour la vie quotidienne du salarié" visent le niveau de conformité du RGAA qui correspond au niveau double-A (AA) des règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG). Cette exigence est mise en œuvre dans la mesure où elle ne crée pas une charge disproportionnée. Lors de l'émergence d'un nouveau projet, il convient de s'interroger systématiquement de l'enjeu d'accessibilité numérique du service et de son intégration dans la liste des applications indispensables pour la vie quotidienne des salariés.

• Le contenu de l'information largement partagée ou diffusée en interne ou externe de manière numérique (emailing, newsletters, e-learning, ...) est systématiquement accessible.

3. La gouvernance de l'accessibilité numérique

Le suivi de la mise en œuvre de la politique Accessibilité Numérique est réalisé dans le cadre du **Comité de Pilotage « Numérique Responsable** » d'EDF. Cette instance de gouvernance veille à la mise en œuvre de l'amélioration de l'accessibilité au sein de l'entreprise.

Des référents « accessibilité numérique » sont désignés dans les Directions d'EDF SA et forment un réseau animé par la Direction Groupe de la Gouvernance des Services Numériques (D2GSN) pour déployer la politique de l'entreprise.

Le référent accessibilité numérique veille à la mise en place des principes d'accessibilité numérique sur son périmètre et à ce titre, il :

 propose un plan d'amélioration de l'accessibilité numérique des applications internes de son périmètre;

- s'assure de la bonne déclaration d'accessibilité des services externes conformément au Référentiel Général de l'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), ainsi que la mise à jour du plan d'actions annuel;
- veille à la professionnalisation progressive des équipes ;
- veille à la bonne exploitation des remontées des salariés en situation de handicap pour signaler d'éventuels défauts d'accessibilité.

Des actions de sensibilisation et de formation ciblées sont menées auprès des salariés qui contribuent à l'accessibilité.

La prise en compte de l'accessibilité est favorisée à tous les niveaux de l'organisation (achats, conception, développement, formation, ...).

1.4. Description des ressources allouées à l'accessibilité numérique.

Chaque entité du Groupe désigne un "référent accessibilité", à défaut de nomination, il s'agira du référent "Numérique Responsable" de l'entité. Ses missions sont définies, et sont rappelées au paragraphe susmentionné.

Le référent accessibilité s'assure en outre que les ressources humaines et financières sont mobilisées dans chaque Direction en quantité suffisante pour mettre en œuvre son plan d'actions.

1.5. Équipe dédiée

Une équipe transverse de développement logiciel est en appui aux référents accessibilité en apportant ses compétences en numérique responsable et plus particulièrement sur le volet de l'accessibilité numérique. Elle peut intervenir en amont des projets, mais aussi dans toutes les phases de réalisation et de test. Elle apporte aussi une expertise sur le choix et l'utilisation d'outils pour améliorer l'accessibilité.

4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

1.6. Programmes de formation pour les collaborateurs

Un parcours de formation à destination de tous ses salariés a été mis en place en 2023. Parmi les plus significatifs :

Module de formation en e-learning

Cette formation de 120 minutes permet de comprendre les différentes dimensions de l'accessibilité numérique, l'impact du non-respect de ses principes, l'identification des rôles de chaque acteur et de savoir comment prendre en compte l'accessibilité à son niveau et à chaque étape d'un projet numérique.

Chaque apprenant se construit un parcours de formation personnalisé, en fonction de son profil métier et des 6 modules pédagogiques disponibles.

Le module d'introduction s'adresse à tous, fonctions RH, chargés de communication, responsables IT.., tandis que les cinq autres modules s'adressent principalement aux collaborateurs intervenant dans les fonctions suivantes : gestion de projets web, achat de prestations intellectuelles, conception UX, graphique et ergonomique, suivi technique de développement web, animation éditoriale, conception de vidéos, de documents d'édition ou d'autres contenus numériques.

Module de formation dédié à l'inclusion numérique

Un module de formation dédié à l'inclusion numérique, construit conjointement par la **Mission Handicap** et l'**Université Groupe d'EDF**, vise également à acculturer les salariés du Groupe en fournissant notamment un guide de **bonnes pratiques de création et rédaction de documents bureautiques**.

• Un livre de bonnes pratiques "Tous Numériques"

Ce livre de bonnes pratiques, créé en 2022, à destination de tous les collaborateurs, ressence des recommandations de bonnes pratiques dites générales, en lien avec les critères du RGAA dont le choix des couleurs, l'adaptation du contraste, l'usage des tableaux ou encore des polices d'écriture mais également un focus spécifique sur

certains types de supports produits par l'entreprise (flyer et brochures, newsletters, vidéo, ...).

Il rappelle les outils et logiciels utilisés par les personnes en situation de handicap visuel, les spécificités des différents usages recensés (lecture "automatique, lecture "par clic", daltonisme, dyslexie…) et les démarches à mettre en œuvre pour l'adaptation d'un support existant qui n'aurait pas été conçu de manière accessible : démarche "by default".

Plusieurs autres supports de "bonnes pratiques" sont mis à disposition des collaborateurs sur l'intranet d'EDF SA et sont dédiés aux usages à l'interne. Ils portent sur les règles de conception d'articles destinés à l'interne, dans l'objectif que ceux-ci soient accessibles à tous les utilisateurs, quels que soient leurs dispositifs d'accès ou leurs conditions d'environnement.

1.7. Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire, EDF SA fait appel à des intervenants externes compétents pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa politique d'accessibilité numérique.

À ce jour, EDF SA fait appel aux sociétés IPEDIS, ACCENTURE, NEURONES et CAP GEMINI TECHNOMOGY SERVICES pour les audits de conformité et l'appui à maîtrise d'ouvrage et assurera des prestations en vue d'accompagner les équipes dans leur démarche d'accessibilité, comme :

- l'accompagnement pour contrôler la prise en compte de l'accessibilité dans les étapes amonts des : maquettes fonctionnelles ou graphiques, design systems, spécifications ;
- l'accompagnement dans les opérations de recette ;
- l'audit RGAA initial et de contrôle d'un service au public en ligne ;
- les tests d'un service au public en ligne.

1.8. Prise en compte de l'accessibilité dans les projets

La prise en compte de l'accessibilité numérique, dès la phase de conception d'un projet numérique constitue notre doctrine.

Grâce aux mesures de sensibilisation et grâce aux montées en compétences effectuées au cours des sessions de formations des chefs de projets, l'accessibilité numérique sera progressivement **prise en compte "by design"** dans tout projet lié à la conception et au développement de services numériques.

Des moyens de connaissance et d'outillage sont mis à disposition de tous les acteurs sur le sujet :

- des formations en lignes pour les équipes techniques ;
- une liste d'outils d'aide au développement, de test de conformité ;
- une équipe d'experts en numérique responsable et accessibilité numérique.

Réalisation de tests avec des utilisateurs en situation de handicap.

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateurs constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Inclusion de critères d'accessibilité dans les appels d'offres et les contrats

Un ensemble de clauses spécifiques à l'accessibilité numérique et plus généralement au numérique responsable sont intégrées dans les cahiers de charges de consultations pour l'achat de prestations IT, de logiciels et Saas.

5. Périmètre technique plans annuels

1.9. Recensement

Un travail conjoint régulier entre les référents accessibilité et les DSI a permis un recensement et le suivi des travaux d'amélioration de l'accessibilité des services numériques

- des 49 sites Web au service du grand public,
- des applications prioritaires et utiles au quotidien des salariés EDF
 - Une cartographie complète de ces services prioritaires est tenue à jour. Des préaudit (basé sur l'outillage de la DINUM) sont réalisés pour identifier les efforts à mener sur ces applications internes utilisées par le plus grand nombre.

1.10. Plans annuels

Plan d'actions 2025

Dans le but de mettre en œuvre le Schéma Pluriannuel 2025 – 2027 d'EDF SA, le présent plan d'actions 2025 est mis en œuvre autour de quatre thèmes :

1. L'organisation interne et la gouvernance

Poursuite de la mise en place du dispositif de gouvernance.

Pilotage de l'accessibilité numérique basé sur un tableau de bord	Tout au long de l'année
Animation des référents « accessibilité numérique » des Directions	Tout au long de l'année
d'EDF	
Maintien de la disponibilité et du niveau de compétence de nos	
ressources en audits et expertises dans le domaine de l'accessibilité	Tout au long de l'année
numérique	

2. La formation et la sensibilisation des acteurs concernés

L'accessibilité numérique doit intégrer le socle de compétences de tous les acteurs participant à l'élaboration et l'enrichissement des sites et applications mobiles.

Pérennisation des formations disponibles, mise à disposition des articles ou des événements autour de l'accessibilité numérique	Т3
Sensibilisation et formation des équipes projet dans les Directions Métier d'EDF	T4
Mise à jour et promotion du volet accessibilité numérique dans la boîte à Outils Numérique Responsable de l'intranet d'EDF	T2

3. Accompagnement des salariés en situation de handicap

Maintien et adaptation l'offre handicap IT	T3
Évaluation auprès des utilisateurs l'offre handicap IT (Note de 7/10 a	T4
minima)	

4. L'amélioration de l'accessibilité numérique des sites, des applications et des communications

15 sites et applications publics partiellement conformes en traitant en priorité les critères RG2A les plus critiques du point de vue des utilisateurs. Poursuite des remédiations vers une conformité totale.	Т4
Finalisation et pérennisation des audits, déclarations d'accessibilité, et poursuite des remédiations pour 34 sites publics et pour les applications mobiles prioritaires. Poursuite des remédiations vers une conformité totale.	T4
Cartographie complète et pré-audit (basé sur l'outillage de la DINUM) pour identifier les efforts à mener sur les applications internes utilisées par le plus grand nombre (outils RH, services aux utilisateurs,)	Т4